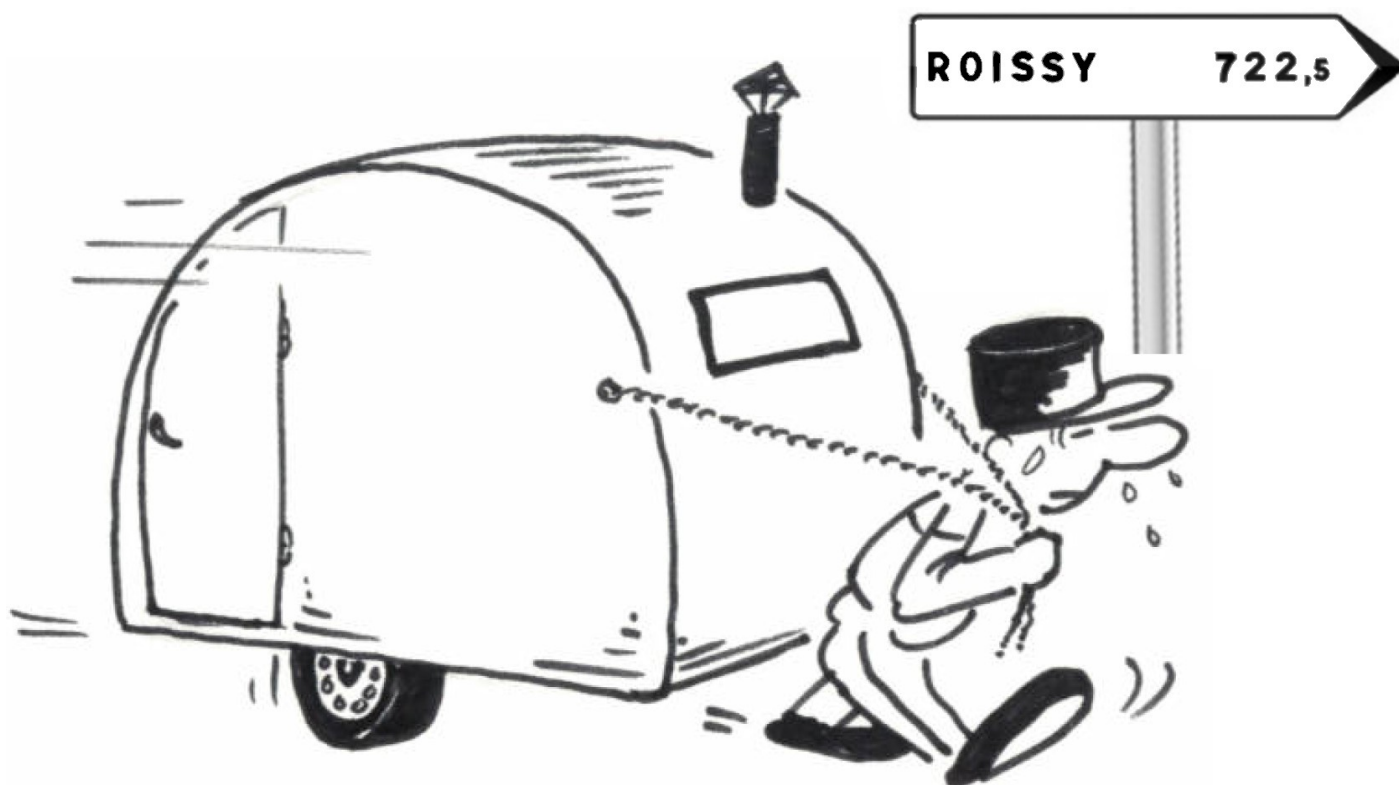




La Douane naufragée ?

Roissy se préparerait à accueillir des réfugiés du PSD





Introduction :

Les absents n'ont pas toujours tort...

2017 serait-elle l'année de toutes les surprises ?



1°) Quand le juridisme entrave...

En effet, après l'avoir reproché à notre syndicat dans des circonstances qui ne se prêtaient pourtant pas aux querelles stériles, c'est la haute administration qui se met à faire du « *juridisme* ».

C'est effectivement en invoquant un point de droit concernant l'organisation des Comités Techniques (CT) de DI que la rue du Signe, qui ne se signale pourtant pas toujours par son respect des textes¹, maintient la convocation d'un CTDI le 1^{er} jour du concours interne d'inspecteur.



2°) ...la participation

Malgré une unanimité des Organisations Syndicales (OS) pour demander un report, la haute administration persiste... et Signe...

Dont acte, nous ne pourrions donc baser nos réflexions que sur les documents de travail fournis pour la préparation de ce CTDI.

I – Officiellement : Financement d'embauches !



1°) Plafond Autorisé d'Emplois

En ce qui concerne le point sur les effectifs, la **DI se prévaut, au niveau de son PAE (Plafond Autorisé d'Emplois), d'une augmentation des ETPT (Équivalent Temps Plein Travaillé, unité théorique de comptage des effectifs, à ne pas confondre avec les effectifs réels)** entre 2016 et 2017.

C'est vrai (1292 ETPT en 2016 et 1340 ETPT en 2017). Mais qu'est-ce que ça signifie concrètement ?



2°) Effectifs Réels

En 2017, les effectifs réels (au 01/01/17) sont de 1257 agents (total AG/OPCO + total SURV).

Contre 1275 au 01/01/16² (et 1333 Effectifs de Référence en 2016).

Soit une baisse de 18 effectifs entre le 01/01/16 et le 01/01/17 !

Si tant est que ces chiffres soient fiables...



3°) Données alambiquées

Nous avons effectivement du mal à expliquer la différence entre les 1333 effectifs de référence de 2016 et le PAE 2016 fixé à 1292 ETPT !

En effet la notion d'*effectifs de référence* constitue la cible à atteindre, tandis que le PAE fixe le volume maximum d'emplois utilisable³. **À Roissy la cible aurait donc dépassé le plafond !?**

Peu importe à vrai dire des erreurs éventuelles de calcul ou les montages budgétaires, ils ne sauraient masquer la réalité quotidienne actuelle.

Saluons donc la création d'ETPT supplémentaires, on ne va pas s'en plaindre, mais regardons les faits, ils sont, c'est proverbial, bien têtus...

II – Officieusement : une réalité glaçante...



A – Analyse par service

La plupart des services souffrent en effet de sous-effectifs récurrents, tous grades confondus. En d'autres termes, et par delà les querelles que nous pourrions avoir avec la DI sur le calcul des effectifs, **le ressenti du terrain est juste : nous manquons d'agents et l'augmentation du PAE à 1340 ETPT n'est pour l'instant pas concrétisé en effectifs réels.**

1 Cf les recours engagés contre elle par une OS auprès du Tribunal Administratif de Montreuil. C'est qui cette OS ? C'est G.T...

2 Calcul à partir des tableaux fournis lors du CTDI du 6 avril 2016.

3 <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/dgddi-plafond-autorise-d-emploi-et-effectifs-de-referance/>



1°) « Pôle Nord »

En effet, la colonne « total » du tableau des effectifs réels 2017 (différence entre emplois de référence et emplois réels) ressemble à un relevé de température hivernal : moins 2 agents ici, moins 4 ailleurs, moins 7, moins 9... **La division du Fret Nord**, parfois appelée « Pôle Nord » justifie amplement ce nom par un glacial total de moins 20 agents, soit l'équivalent d'un respectable bureau de contrôle.



2°) « Pôle Sud »

Respectant la géographie climatique, le **Pôle Sud** descend plus bas, à moins 27 agents, de quoi créer un second CDP...

En tout, la Direction Régionale Fret, avec moins 68 agents, atteint des chiffres sibériens, alors que les moins 11 de la **DR Surveillance** rappelleront à certains, peut-être, quelques hivers aux frontières du Nord...



3°) Pôle position ?

Et les AG ?

En additionnant et soustrayant dans tous les sens les effectifs de la DI, des DR, de la RR et des divisions Voyageurs et Fret, un modeste « sureffectif » de 2 agents se dégage.

Taquins comme nous sommes, nous ne résistons pas au plaisir d'imaginer que MM. François et Cornillou sont ces 2 agents, surnageant seuls au milieu d'un océan de postes vacants...



B – Analyse par grades

Cependant, une simple analyse des chiffres tous grades confondus est incomplète. En effet, ces sous-effectifs globaux sont en réalité la moyenne des sur-effectifs de A et des sous-effectifs de B et de C. C'est particulièrement vrai, très logiquement, en AG/OPCO, et cela explique par ailleurs pourquoi la Surveillance semble moins impactée par les sous-effectifs (par rapport aux effectifs budgétés cela s'entend, pas par rapport aux besoins...).



1°) En B et C...

Concrètement, il y a à Roissy « trop »⁴ de A et pas assez de B et de C...

Si on ne prenait en compte que les **effectifs des B**, le sous-effectif à la DR Fret serait de 75 agents pour un effectif total actuel de 360 agents tous grades confondus (au lieu de 428 programmés tous grades confondus). C'est-à-dire qu'à peu près 1/5^{ème} des agents manquent à l'appel. C'est énorme...

Ce seuil s'applique également en **catégorie C** à la DR Fret : avec un sous-effectif de 9 pour un effectif total actuel de 36 agents, il en manque très exactement 20% !



2°) En A

Le « sureffectif » de A est lui, dans cette DR, de 22 agents. Mais le travail des A et des B n'est pas censé être le même. Le comptage tous grades confondus n'est pas, c'est un euphémisme, très pertinent. Il masque une réalité, celle d'**inspecteurs faisant le travail des contrôleurs en sous nombre. Mais ne faisant ce travail qu'entre 9h du matin et 17h30**, puisque les horaires longs, de 8h à 9h et de 17h30 à 20h, qui concernent presque tous les bureaux de contrôles de Roissy, sont réservés aux B et aux C⁵. Et ne faisant ce travail qu'à la condition d'être affecté en Bureau de Contrôle (BC).

Pour ceux qui sont dans d'autres services, le problème serait plutôt de trouver un travail à faire sans doubler ou « triplonner » les postes. Les anglo-saxons ont un terme pour cela : « bullshit-job »⁶... Nous, on préférera « armée mexicaine », même si l'écrire encore une fois nous donne l'impression de radoter⁷...

N.B. Temps partiel : Terminons en signalant que les effectifs réels ne travaillent pas tous à temps complet. Et que le sous-effectifs chronique déjà constaté dans certains services (différence effectifs réels/ER) est « accentué » par les agents en temps partiel⁸.

4 Par rapport aux B et aux C et non dans l'absolu ! On ne se plaindra jamais en effet qu'il y a « trop » de fonctionnaires dans notre pays... Et surtout pas en Douane qui, pendant que les flux transnationaux de marchandises étaient multipliés par 10, a vu son effectif diminué d'1/4 ces 30 dernières années.

5 Au grand dam de certains inspecteurs qui aimeraient aussi en profiter, soit dit en passant...

6 On se passera de traduction. Même si un proverbe anglais dit que c'est sur la m...e des taureaux que poussent les plus belles fleurs...

7 À propos de radotage, on rappellera que c'est jeunes externes à la défunte END de Rouen que nous avons entendu ce terme pour la première fois appliqué aux Douanes. C'était en 2008...

8 On excusera la maladresse de ce terme, justifiant les guillemets : le temps partiel est un droit que nous défendons toujours, et les agents qui le sollicitent, quelle qu'en soit la raison, sont tout à fait fondés à le faire.



C – Conséquences dans les services

Les services sont extrêmement fragilisés par ce sous-effectif. En temps normal ils tiennent vaille que vaille, mais dès que survient une période tendue (semaine des concours en janvier, vacances estivales, fêtes de fin d'année ou autre), la rupture est proche.



1°) Cotes cahin caha

Il faut voir certains chefs de service anticiper longtemps à l'avance ces périodes, réunir leurs agents, prévoir une côte de service tenable, demander aux uns et aux autres des gestes de bonne volonté, des concessions, arbitrer, plus ou moins adroitement, *entre ceux qui ont des enfants, ceux qui n'en n'ont pas, entre les différentes zones de vacances scolaires, rappeler que l'année dernière Untel aurait fait plus d'efforts que d'autres*, débattre, argumenter, s'énerver, menacer, imposer, et finalement faire tenir une côte brinquebalante qu'un mauvais virus aura tôt fait d'effondrer.

D'autant que dans ces moments-là **un certain nombre de missions dévolues au service sont reportées ou « oubliées »**⁹.



2°) Besoins guère pourvus...

C'est logique, la stratégie du « *faire mieux avec moins* » n'est rien d'autre qu'un exemple de pensée magique et ce n'est pas, en aucun cas, aux agents de combler, par un travail personnel supérieur à ce qu'il leur est officiellement demandé (et payé, et reconnu...), les lacunes de l'administration.

D'autant que cet **investissement n'est jamais vraiment ni reconnu ni récompensé**¹⁰...

Les mutations et les affectations des sorties d'école pourront-elles combler ce sous-effectifs glaçant ? On ne peut que le souhaiter, mais ceci ne se fera pour l'année 2017 qu'entre février (sorties de La Rochelle) et septembre (2^{ème} tour des mutations).¹¹

Conclusion : du provisionnement des restructurations...

Au reste, **comment interpréter l'augmentation réelle des ETPT à Roissy ? L'administration est claire : c'est « au titre de la lutte contre le terrorisme »**¹² que les 22 emplois SURV et 19 emplois CO sur 25 sont créés. Doit-on le croire ? Les « tragiques événements » de 2015 et 2016 ont permis l'annonce de la création de 1000 postes en douane¹³, mais si la lutte contre le terrorisme était vraiment une mission prise à bras le corps par notre administration, elle le ferait sur son terrain, qui est, on ne le répétera jamais assez, la *police des marchandises*.

Le terrorisme, comme tout acte de guerre, a besoin de financement, de logistique, d'approvisionnement en armes, matériel et argent, c'est à dire concrètement de maîtriser des flux physiques et financiers. Or, qui est censé contrôler les-dits flux ? **La Douane, qui pourtant semble préférer s'auto-proclamer fièrement partenaire des entreprises**. Et donner dans la lutte contre le terrorisme à la manière d'une force supplétive de la police et de la gendarmerie.

L'augmentation des ETPT du PAE doit à notre avis plutôt s'interpréter comme, d'une part, le **besoin de trouver des postes aux recrutements annoncés en 2015** et qui ont surpris une administration qui ne s'attendait pas à devoir recruter en plein démantèlement des services, et d'autre part comme un « **refuge** » offert à ceux qui auront subi ou vont subir la fermeture de ces services. Bien que la plupart de nos collègues dans ce cas préfèrent, on les comprend, trouver des solutions près de chez eux, on peut malheureusement supposer que quelques-uns n'auront d'autres choix que de venir abonder les effectifs de Roissy...

Au final, quelles que soient nos analyses sur l'augmentation des effectifs de référence (ER) à Roissy, il n'en reste pas moins que **la différence entre ER et effectifs réels est abyssale**, et que cela impacte bien évidemment grandement la vie des services et nos conditions de travail. Nous demandons donc à ce que ce fossé injustifiable soit comblé le plus rapidement possible, d'autant que les candidats à l'exercice des métiers des Douanes ne manquent pas...

9 Encore un euphémisme...

10 En témoignent certains dossiers en CAPL, où malgré le signalement par des chefs de service d'investissements constants dans le cadre d'une baisse d'effectif et d'une hausse du nombre des tâches, les agents n'ont pas vu leur recours aboutir...

11 Ce qui repose au passage la question d'avoir mis les effectifs à l'ordre du jour d'un CTDI si tôt dans l'année alors que l'année dernière l'étude en avait été faite en avril, c'est-à-dire après les sorties d'école Contrôleurs ?

12 Cf le document de travail « PAE et effectifs de références (ER) de la DI de Roissy-année 2017 ».

13 même si en réalité il s'agit plutôt de moins de 500 sur deux ans...